



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-004-2016-11

PUBLIÉ LE 3 NOVEMBRE 2016

Sommaire

Agence régionale de santé

IDF-2016-10-24-031 - Arrêté délégation de signature général octobre 2016 - DD78 - RAA
(5 pages)

Page 3

Direction interrégionale des services pénitentiaires de PARIS

IDF-2016-09-05-012 - Arrêté portant subdélégation de signature du DISP PARIS (4 pages)

Page 9

Agence régionale de santé

IDF-2016-10-24-031

Arrêté délégation de signature général octobre 2016 -
DD78 - RAA

Arrêté délégation de signature général octobre 2016 - DD78

ARRETE n° DS 2016 / 113

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu le code de la sécurité sociale

Vu le code du travail

Vu le code de la défense

Vu le code de l'environnement

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Marc PULIK, Délégué départemental des Yvelines à effet de signer, pour la délégation départementale des Yvelines, les actes relatifs aux domaines suivants :

- Veille et sécurité sanitaire
- Ressources humaines et affaires générales
- Démocratie sanitaire et inspections
- Ambulatoire et service aux professionnels de santé
- Etablissements et services de santé
- Etablissements et services médico-sociaux
- Prévention et promotion de la santé

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine des tribunaux administratifs et de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France
- Les arrêtés d'autorisation, de modification, de transfert ou de cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies, aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement du Délégué départemental des Yvelines, la délégation de signature qui lui est conférée est donnée à Madame Corinne FELIERS, Responsable du département veille et sécurité sanitaire, sur l'ensemble des attributions du Délégué départemental des Yvelines.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Délégué départemental des Yvelines et de la Responsable du département veille et sécurité sanitaire, délégation de signature est donnée aux Responsables de département dans la limite de la compétence de leur service d'affectation :

- Madame le Docteur Marilyne BREMENT-MARCHESSEAU, Responsable du département ambulatoire et service aux professionnels de santé
- Madame Myriam BURDIN, Responsable du pôle offre de soins et médico-sociale
- Madame Delphine HUYGHE, Responsable du département établissements de santé
- Madame le Docteur Nathalie RABIER-THOREAU, Responsable du département prévention et promotion de la santé
- Madame Christine VUILLAUME, Responsable du département médico-social

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Délégué départemental des Yvelines, de la Responsable du département veille et sécurité sanitaire et des Responsables de départements, délégation de signature est donnée aux agents suivants, dans la limite de compétence de leur service d'affectation :

- Madame Karine ANDREU, département veille et sécurité sanitaire,
- Madame Maud BARCELO, département médico-social, secteur personnes handicapées
- Monsieur Jordan BARLEMONT, département veille et sécurité sanitaire,
- Madame Linda BOUHITEM, département médico-social, service personnes âgées
- Madame Isabelle BRUNO, département ambulatoire et service aux professionnels de santé
- Madame Elise CALAFAT, gestion des réclamations et inspections
- Monsieur le Docteur Pierre DAVIOT, département médico-social, secteur personnes handicapées
- Madame Camille DEL CERRO, département médico-social, secteur personnes handicapées
- Monsieur le Docteur Hung DO CAO, département établissements de santé
- Madame Nathalie GALLET, département établissements de santé
- Madame Sophie FABER, département veille et sécurité sanitaire
- Madame Marie-Claude GOURDET, département veille et sécurité sanitaire,
- Monsieur Frédéric GUENARD, département établissements de santé
- Madame le Docteur Sylvie GUIBERT, département médico-social, service personnes âgées
- Madame Khadija LEVILLAIN, département ambulatoire et service aux professionnels de santé
- Madame Nathalie MALLET, département veille et sécurité sanitaire
- Madame Lorraine MANCEAU, département prévention et promotion de la santé
- Madame Nadège MAVOKA-ISANA, département veille et sécurité sanitaire
- Madame le Docteur Vanessa MESLE, Responsable de la cellule Veille épidémiologique et gestion sanitaires
- Madame Catherine MISSEL, département médico-social, secteur personnes handicapées et réclamations inspections

- Monsieur Guillaume MOURET, département prévention et promotion de la santé
- Madame Isabelle OTLET, département prévention et promotion de la santé
- Madame Marie-France PLAZANET, département établissements de santé
- Madame Sylvie ROME, département médico-social, secteur personnes handicapées
- Madame Alice SANCHEZ, département médico-social, secteur personnes âgées
- Mme Béatrice POULLENNEC, département médico-social, secteur personnes âgées
- Madame le Docteur Sylvie WEBER, département établissements de santé

Article 6

Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Lyse PENNEL-PRUVOST, Déléguée départementale du Val d'Oise, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des eaux conditionnées, relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Déléguée départementale du Val d'Oise, la délégation qui lui est conférée est donnée, dans le domaine précité, à Madame Anne VENRIES, Déléguée départementale adjointe du Val d'Oise.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la Déléguée départementale du Val d'Oise, de la Déléguée départementale adjointe du Val d'Oise, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Monsieur Yves IBANEZ, Responsable du pôle veille et sécurité sanitaires.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la Déléguée départementale du Val d'Oise, de la Déléguée départementale adjointe du Val d'Oise et du Responsable du département veille et sécurité sanitaire, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à :

- Monsieur Nicolas HERBRETEAU, pôle veille et sécurité sanitaire
- Madame Helen LE GUEN, service contrôle et sécurité sanitaire des milieux

Article 7

Délégation de signature est donnée à Monsieur Marc PULIK, Délégué départemental des Yvelines, à effet de signer tous les actes relatifs au domaine des crématoriums, relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement du Délégué départemental des Yvelines, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Madame Corinne FELIERS, responsable du département veille et sécurité sanitaire de la délégation départementale des Yvelines.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Délégué départemental des Yvelines et de la Responsable du département veille et sécurité sanitaire, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Madame Nathalie MALLET, adjointe à la responsable du département veille et sécurité sanitaire de la délégation départementale des Yvelines.

Article 8

L'arrêté n° DS-2016/097 du 30 septembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

Article 9

Le Délégué départemental des Yvelines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France et des Yvelines.

Fait à Paris, le 24 octobre 2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

signé

Christophe DEVYS

Direction interrégionale des services pénitentiaires de
PARIS

IDF-2016-09-05-012

Arrêté portant subdélégation de signature du DISP PARIS



DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES RELATIONS SOCIALES

ARRETE n°16-002 du 05 septembre 2016
portant subdélégation de signature du directeur interrégional
des services pénitentiaires de Paris

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'ordonnance n°58-696 du 06 août 1958 ;

Vu le décret n°66-874 du 21 novembre 1966 portant règlement d'administration publique relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n°66-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret 87-604 du 31 juillet 1987 relatif à l'habilitation des personnes auxquelles peuvent être confiées certaines fonctions dans les établissements pénitentiaires ;

Vu le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret 97-1188 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu les décrets 2008-1489 et 1491 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des DISP ;

Vu le décret n°94-874 du 07 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et des établissements publics ;

Vu le décret 97-3 du 07 janvier 1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté JUSE 9740008A du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté JUSE 0240090A du 21 juin 2002 relatif à la déconcentration de la gestion de certains actes de gestion de personnels des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté JUSE 0640012A du 19 janvier 2006 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice du 27 novembre 2014 portant nomination de Monsieur André SANCHEZ, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

.../...

Vu l'arrêté de la directrice de l'administration pénitentiaire du 05 janvier 2015 portant délégation de signature à Monsieur André SANCHEZ, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris ;

Vu la circulaire FP du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale contre les risques maladie et accidents de service ;

Vu la circulaire n°001108 en date du 06 novembre 2008 relatif à la protection statutaire des agents des services pénitentiaires ;

ARRETE

Article 1^{er}

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur André SANCHEZ, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Renaud SEVEYRAS, directeur fonctionnel, adjoint au directeur interrégional,
- Madame Annick REVOL-PICOLLET, conseillère d'administration, secrétaire générale
- Madame Agnès CORNET, épouse WACQUEZ, attachée d'administration,
- Madame Marie DIAS, épouse BOXBERGER, attachée d'administration
- Madame Hervé GAY, secrétaire administratif,
- Madame Ghizlane RAZZAKH, secrétaire administrative,
- Madame Agnès BUON, secrétaire administrative
- Monsieur Thierry DEGRUELLE, attaché principal d'administration,
- Monsieur Stéphane LECOEUR, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation
- Madame Nadia TACQUENIERE, capitaine pénitentiaire,
- Monsieur Dominique CORCOSTEGUI, directeur hors classe des services pénitentiaires

pour :

- tous les actes de gestion des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire mentionnés à l'arrêté du 12 mars 2009.

Article 2

Subdélégation est également donnée à :

Madame Agnès ROBIN	directrice des services pénitentiaires	CSL Paris la Santé
Monsieur Bruno BRIAND	directrice des services pénitentiaires	CD Melun
Madame Sabine DEVIENNE	directrice des services pénitentiaires	CD Melun
Monsieur Pascal BRUNEAU	directeur hors classe des services pénitentiaires	CP Meaux-Chauconin
Madame Céline PADIOLLEAU	directeur des services pénitentiaires	CP Meaux-Chauconin
Monsieur Didier MECREANT	attaché d'administration	CP Meaux-Chauconin
Madame Arnaud SOLERANSKI	directeur fonctionnel des services pénitentiaires	CP REAU
Madame Isabelle BRIZARD	directrice des services pénitentiaires	CP REAU
Madame Audrey CHARLES	attachée d'administration	CP REAU
Monsieur Philippe MARTIN	commandant pénitentiaire	CSL Melun
Monsieur Fabrice DEL-REY	premier surveillant	CSL Melun
Monsieur André BRETON	directeur hors classe des services pénitentiaires	MA des Yvelines
Monsieur Jean Christophe LAGRANGE	directeur des services pénitentiaires	MA des Yvelines
Madame Ghislaine ROZENFARB	directrice des services pénitentiaires	MA des Yvelines
Madame Nadine VILOSA	attachée d'administration	MA des Yvelines
Monsieur François GOETZ	directeur hors classe des services pénitentiaires	MC Poissy
Madame Elise THEVENY	directrice des services pénitentiaires	MC Poissy
Madame Nadia DALDALIAN	attachée d'administration	MC Poissy

.../...

Madame Nathalie JAFFRE	directrice des services pénitentiaires	EPM Porcheville
Monsieur Gilles GRAS	directeur des services pénitentiaires	EPM Porcheville
Monsieur Franck RIVIERE	commandant pénitentiaire	MA Versailles
Madame Christelle DELOZE	capitaine pénitentiaire	MA Versailles
Madame Nadine PICQUET	directrice fonctionnelle des services pénitentiaires	MA Fleury-Mérogis
Madame Christine COLLINET	attachée principale d'administration	MA Fleury-Mérogis
Monsieur Vincent VIRAYE	capitaine pénitentiaire	CSL Corbeil
Monsieur Rémi LAVERGNE	major pénitentiaire	CSL Corbeil
Monsieur Jimmy DELISTE	directeur hors classe des services pénitentiaires	MA des Hauts de Seine
Madame Yvan GOMBERT	directeur des services pénitentiaires	MA des Hauts de Seine
Madame Maryline BAYE	attachée d'administration	MA des Hauts de Seine
Monsieur Léa POPLIN	directeur hors classe des services pénitentiaires	MA Seine Saint-Denis
Madame Carine JONROND	directrice des services pénitentiaires	MA Seine Saint-Denis
Madame Chantal REBILLARD	attachée d'administration	MA Seine Saint-Denis
Monsieur Elphège ZAMBA	capitaine pénitentiaire	CSL Gagny
Monsieur Albert MENDY	premier surveillant	CSL Gagny
Monsieur Philippe OBLIGIS	directeur fonctionnel des services pénitentiaires	CP Fresnes
Madame Melisa ROUSSEAU	directrice des services pénitentiaires	CP Fresnes
Madame Souad BENCHINOUN	directrice des services pénitentiaires	QPA Villejuif
Monsieur Olivier REILLON	directeur des services pénitentiaires	EPSN Fresnes
Monsieur Yves FEULLERAT	directeur hors classe des services pénitentiaires	MA du Val d'Oise
Monsieur Guillaume GRAS	directeur des services pénitentiaires	MA du Val d'Oise
Madame Véronique DREVET épouse BOITEUX	attachée principale d'administration	MA du Val d'Oise
Monsieur Patrick MADIGOU	directeur fonctionnel d'insertion et de probation	SPIP 75
Monsieur Hubert GOURDET	directeur d'insertion et de probation	SPIP 75
Madame Horia SELKIM	attachée d'administration	SPIP 75
Monsieur Yannick LE MEUR	directeur pénitentiaire d'insertion et de probation HC	SPIP 77
Madame Cécile DURAND	directrice pénitentiaire d'insertion de probation	SPIP 77
Madame Laure BLAISE-LYON	attachée d'administration	SPIP 77
Monsieur François TOUTAIN	directeur pénitentiaire d'insertion de probation HC	SPIP 78
Madame Bathylde GROH	directrice pénitentiaire d'insertion de probation	SPIP 78
Madame Nelly OLIVEIRA	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 91
Madame Sandrine ROSSI	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 91
Madame Emmeline ROGER épouse TRANAKIDIS	attachée principale d'administration	SPIP 91
Monsieur Alain FAJER	directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 92
Madame Annie MUGNIER-POLLET épouse CRESSANT	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 92
Monsieur Ahmed BELMOSTEFA	attaché d'administration	SPIP 92
Madame Nicole LAVERGE	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 92
Madame Marie Rolande MARTINS	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation HC	SPIP 93
Madame Dominique PERRAULT	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 93
Madame Delphine DUBURCH	attachée d'administration	SPIP 93
Madame Marie DEYTS	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation HC	SPIP 94
Monsieur Catherine PHILIPPE	directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 94
Madame Delphine TREIS	attachée d'administration	SPIP 94
Monsieur Boujemaa ARSAFI	directeur pénitentiaire d'insertion et de probation HC	SPIP 95
Monsieur Claude BISCHOFF Madame	directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 95

- Pour les fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels de toutes catégories :

- Procès verbaux d'installation ;
- Les congés annuels ;
- Les autorisations d'absence pour raisons familiales ;
- Les congés maternités et paternités ;

.../...

- Les décisions d'ouverture, de versements et d'autorisation du CET ;
- Les retenues sur traitement pour service non fait ou mal fait ;
- Les décisions d'attribution et de fin de versement de l'indemnité pour charges pénitentiaires majorée et de toute autre indemnité ;
- Les décisions de demi-traitement ;
- Les décisions d'imputabilité et de non imputabilité en matière d'accident de service ;
- Les décisions d'octroi de cures thermales ;
- Les décisions relatives aux primes et indemnités appliquées pendant les congés ordinaires de maladie ;
- Les décisions d'accorder aux agents relevant de leur autorité le bénéfice de l'article 11 de la loi n°83-634 du 13/07/1983 relative à la protection statutaire et pour désigner les avocats chargés de défendre les intérêts de ces derniers ;

Article 3

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris et les personnes mentionnées à l'article 1 sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Fresnes, le 5 septembre 2016
Le Directeur Interrégional
Des Services Pénitentiaires de Paris,



André SANCHEZ